

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit: Toner pour imprimante, CLT-K808S

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes: Ce produit est un mélange de toner utilisé dans les systèmes d'impression.

Utilisations déconseillées: Ne pas utiliser avec une imprimante non compatible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant: SAMSUNG ELECTRONICS Co. Ltd.

416, Maetan-3Dong, Yeongtong-Gu, Suwon-Si, Gyeonggi-Do, 443-742, Korea

E-mail: PrinterMSDS@samsung.com

Centre d'appels : 01 48 63 00 00 (France), <http://www.samsung.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris

Telephone: +33 1 40 05 43 28

Emergency telephone: +33 1 40 05 48 48

Fax: +33 1 40 05 41 93

E-mail: cap.paris@lrb.ap-hop-paris.fr

Web site: <http://www.centres-antipoison.net>

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

2.1.1 Classification selon la Directive 1999/45/CE: Mélange n'est pas classé comme dangereux selon la Directive 1999/45/CE.

2.1.2 Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008: Mélange n'est pas classé comme dangereux selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

Pictogrammes: Non applicable.

Mention d'avertissement: Non applicable.

Mentions de danger: Non applicable.

Conseils de prudence: Non applicable.

2.3 Autres dangers:

Effets aigus sur la santé: Aucun donné disponible.

Contact avec la peau: Improbable to causer une irritation cutanée.

Contact avec les yeux: Le toner peut provoquer une irritation légère et temporaire ou des lésions cornéennes.

Inhalation: L'exposition à une grande quantité de poussière de toner peut provoquer une irritation des voies respiratoires. L'utilisation de ce produit comme prévu n'aboutit pas à l'inhalation de quantités excessives de poussière.

Ingestion: Faible toxicité aiguë. L'ingestion est une voie mineure d'entrée pour l'utilisation prévue de ce produit.

Effets potentiels sur la santé: Aucune donnée disponible.

Voies d'exposition: Les voies potentielles d'exposition dans des conditions normales d'utilisation sont la peau, contact avec les yeux et l'inhalation. L'ingestion n'est pas prévue pour être une voie d'exposition primaire de l'exposition à ce produit dans des conditions normales.

Effets chroniques sur la santé: L'inhalation prolongée de quantités excessives de poussière peut provoquer des lésions pulmonaires. L'utilisation de ce produit comme prévu n'aboutit pas à l'inhalation de quantités excessives de poussière.

Cancérogénicité: Noir de carbone est classé par le Centre International de Recherches sur le Cancer (CIRC) comme appartenant au groupe 2B (peut-être cancérogène pour l'homme). Cependant, considérant le caractère naturel de la substance les résultats scientifiques appuient la conclusion qu'il n'y a pas besoin d'avertir les consommateurs de la présence de noir de carbone dans les toners pour imprimante.

Autres informations: Cette mélange ne contient aucun composant classé comme persistant, bio-accumulatif et toxique (PBT) ou très persistant et très bio-accumulatifs (vPvB) défini conformément au règlement (CE) 1907/2006.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances: Aucune donnée disponible.

3.2 Mélanges:

Nom de la substance	Numéro CE	Numéro CAS	Classification	Conc. (%)	Note
Styrene-acrylic resin	Trade Secret	Trade Secret		68 ~ 74%	
Carbon black	215-609-9	1333-86-4		1 ~ 6%	
Paraffin wax	Trade Secret	Trade Secret		5 ~ 8%	
Silica	Trade Secret	Trade Secret		1 ~ 2%	
Ceramic materials	266-340-9	66402-68-4		15 ~ 19%	
Coating materials	Trade Secret	Trade Secret		< 1%	

* Texte intégral des mentions de danger: voir point 16.

4 PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Inhalation: Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements imprégnés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau froide et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux: Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant 15 minutes en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion: Rincer immédiatement la bouche, puis boire de l'eau. En cas d'irritation ou d'**inconfort, consulter un médecin.**

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: La difficulté majeure à respirer. Éternuements. Toux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Aucun donné disponible.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser des agents d'extinction appropriés pour un incendie avoisinant. Utiliser pulvérisation d'eau, produit chimique sec, mousse appropriée ou dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucun donné disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: La poussière de toner peut former des mélanges air-poussière explosifs en cas de dispersion fine dans l'air. Produits de combustion dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection en cas d'incendie. Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes de sécurité. Utiliser un masque à poussières. Combattre le feu du côté du vent, si possible. Si le feu se produit dans l'imprimante, la traiter comme un feu électrique.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éviter l'inhalation de la poussière. Se laver soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection personnel approprié tel qu'*indiqué* dans la Section 8. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter la dispersion des matériaux déversés et tout contact avec le sol, les eaux superficielles et souterraines, les drains et les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Petit déversement: Éliminer toutes les sources d'ignition. Essuyer soigneusement avec un papier ou un chiffon humide, éviter l'inhalation de la poussière fine. Grand déversement: Porter un équipement de protection: masque, gants en caoutchouc, des lunettes. Ne pas utiliser d'aspirateur quand une grande quantité de produit est libérée. Ce mélange, comme la plupart des poudres organiques finement divisés, peut créer une explosion de poussières. Essuyer les résidus avec un chiffon humide.

6.4 Référence à d'autres sections: Voir la Section 7 pour les informations sur les précautions de manipulation sans danger. Voir la Section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle. Voir la Section 13 pour l'élimination.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter de respirer les poussières et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. *Manipuler* dans des locaux **bien ventilés**. Se laver soigneusement après manipulation. Traiter du côté du vent. Conserver à l'écart de la chaleur excessive, des étincelles et de la flamme nue.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Éviter l'exposition à la lumière solaire directe. Conserver à l'écart des matières comburantes. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucun donné disponible.

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

substance	CAS No.	Valeurs limites d'exposition			
		US OSHA (TWA/PEL)	ACGIH (TWA/TLV)	TRGS 900	UK WEL
Poussière totale		15 mg/m ³			
Poussière /fraction/particules inhalables			10 mg/m ³	10 mg/m ³	5 mg/m ³
Poussière /fraction/particules respirables		5 mg/m ³	3 mg/m ³		10mg/m ³
Poussière /fraction/particules alvéolaire				3 mg/m ³	
Carbon black (only for black toner)	1333-86-4	3.5 mg/m ³	3.5 mg/m ³		3.5mg/m ³ (8hr) 7mg/m ³ (15min)

8.2 Contrôles de l'exposition: Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. **Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.**

8.2.1 Contrôles techniques appropriés: Assurer une **ventilation adéquate**.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

8.2.2.1 Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

8.2.2.2 Protection de la peau:

Protection des mains: Porter des gants en caoutchouc. Se laver les mains après manipulation.

Divers: Porter des vêtements de protection.

8.2.2.3 Protection respiratoire: Non requis dans les conditions normales d'utilisation.

8.2.2.4 Risques thermiques: Aucun donné disponible.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts et les eaux superficielles ou souterraines.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect:	Poudre fine
État physique:	Solide
Couleur:	Noir
Odeur:	Sans odeur
Seuil olfactif:	Aucun donnée disponible
pH:	Non applicable
Point de fusion/point de congélation:	Aucun donnée disponible / Aucun donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non applicable
Point d'éclair:	Aucun donnée disponible
Taux d'évaporation:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucun donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucun donnée disponible / pas inflammable / Non disponible
Pression de vapeur:	Non applicable
Densité de vapeur:	Non disponible
Densité (Gravité spécifique):	1.2 g/ml (20 °C, 68 °F)
Solubilité(s):	Partiellement soluble dans le toluène, le chloroforme et le tétrahydrofurane, insoluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucun donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Non applicable
Température de décomposition:	> 200 °C
Viscosité:	Non applicable
Propriétés explosives:	Aucun donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucun donnée disponible

9.2 Autres informations: Aucun donnée disponible.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité: Aucun donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique: Stable en général.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Stable.

10.4 Conditions à éviter: Chaleur, flammes, étincelles, rayons directs du soleil, les sources d'inflammation et substances incompatibles.

10.5 Matières incompatibles: Oxydants puissants, acide fort.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrogène.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

11.1.1 Toxicité aiguë:

Rat, DL50 :> 5,000 mg/kg (Information sur le produit)

11.1.2 Irritation:

Peau: Lapin - Non irritant (OECD404) (Information sur le produit)

Oeil: Lapin - Non irritant (OECD405) (Information sur le produit)

11.1.3 Corrosivité: Aucunedonnéedisponible.

11.1.4 Sensibilisation: Aucunedonnéedisponible.

11.1.5 Toxicité à dose répétée: Aucunedonnéedisponible.

11.1.6 Cancérogénicité: Noir de carboneest classéepar leCentre International de Recherchesur le Cancer(CIRC) comme appartenant au groupe 2B (peut-être cancérogène pour l'homme). Cependant, considerant le caractere naturel de la substance les resultats scientifiques appuient la conclusion qu'il n'y a pas besoin d'avertir les consommateurs de la presence de noir de carbone dans les toners pour imprimante.

11.1.7 Mutagénicité:

Test d'Ames: Négatif (TA98, TA100, TA1535, TA1537, TA1538, WP2uvrA) (Information sur le produit)

11.1.8 Toxicité pour la reproduction: Non classé commetoxiqueselonla Directive 67/548/CEEet telle que modifiée, La Proposition 65 de la Californieet DFG(Allemagne).

11.1.9 Informations surles voies d'exposition probable:Aucunedonnéedisponible.

11.1.10 Autres informations:

11.1.10.1 Effets cancérogènes:En 1996, leCIRCaréévalué le noir de carbonecomme appartenant au groupe 2B (peut-être cancérogène pour l'homme). Cette classification estattribuée au noir de carbon pour lequel les preuves chez l'homme sont insuffisantes mais suffisantes chez l'animal. Cette classification se base sur le développement de tumeurs des poumons chez le rat exposé à une inhalation chronique au noir de carbone libre à des niveaux qui provoquent une surcharge de particules au niveau des poumons. Les études réalisées sur des modèles animaux autres que des rats n'ont révélé aucune association entre le noir de carbone et les tumeurs des poumons. En outre, les bio-essais de deux ans sur le cancer utilisant une préparation de toner traditionnel contenant du noir de carbone n'ont démontré aucune association entre l'exposition au toner et le développement de tumeurs chez le rat.

11.1.10.2 Effetschroniques:Dansuneétude chez le rat (H. Muhle) de l'inhalation chronique d'un toner traditionnel, on a observé un degré discret à modéré de fibrose pulmonaire chez 92% des rats appartenant au groupe soumis à une concentration (16 mg/m³) et un degréminimeàdiscret de fibrosepulmonaire chez 22% des animauxappartenant au groupesoumisàune concentration moyenne (4 mg/m³). Maisaucun changementpulmonaire n'a étérapporté dans le groupe d'exposition le plus faible (1mg/m³),le niveau le plus pertinent en ce qui concerne les potentielles expositions humaines.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1 Toxicité:** Aucunedonnéedisponible.
- 12.2 Persistance et dégradabilité:** Aucunedonnéedisponible.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation:** Aucunedonnéedisponible.
- 12.4 Mobilité dans le sol:** Aucunedonnéedisponible.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:** Aucunedonnéedisponible.
- 12.6 Autres effets néfastes:** Aucunedonnéedisponible.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Jetertous les déchetsconformément à toutes lesréglementations locales et nationales. **Ne pas** jeter la cartouche de **tonerni** du **toner** dans les flammes; le tonerchauffé peut causerde graves brûlures. Ne pasincinérer. Nepas laisser pénétrer dansle sol, leseaux superficielles et souterraines, les drains et les égouts.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1 Numéro ONU:** Non applicable.
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:** Non applicable.
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** Non applicable.
- 14.4 Groupe d'emballage:** Non applicable.
- 14.5 Dangers pour l'environnement**
- ADR/RID/ADN:**Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.
- IMDG:**Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.
- ICAO/IATA:**Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** Revue " Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (Section 6)".Revue "Manipulation et stockage (Section 7)".S'assurer que les contenantssont protégés contre ruptureou fuite.S'assurer que les contenantssont fermés hermétiquement.Suiveztous les règlements dans votre pays ourégion.Évitezle chauffage.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:** Non applicable.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission;

RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006;

RÈGLEMENT (CE) N° 790/2009 DE LA COMMISSION du 10 août 2009 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges;

RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH);

RÈGLEMENT (UE) N° 286/2011 DE LA COMMISSION du 10 mars 2011 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges;

DIRECTIVE 1999/45/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses;

DIRECTIVE DU CONSEIL du 27 juin 1967 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses (67/548/CEE).

Évaluation de la sécurité chimique: **L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas disponible**

16 AUTRES INFORMATIONS

Liste des mentions de danger: -

Conseils relatifs à la formation: Instruction dans le travail avec les produits doivent être inclus dans le système éducatif sur la sécurité au travail (formation initiale, la formation sur le lieu de travail, la répétition de formation), selon des conditions concrètes sur le lieu de travail.

Restrictions d'emploi recommandées (c'est-à-dire les recommandations facultatives du fournisseur):

Le mélange ne doit pas être utilisée à d'autres fins que pour ce qui est nommé (point 1.2). En raison du fait que les conditions spécifiques d'utilisation de la substance sont hors de contrôle du fournisseur, il s'agit d'un responsibility de l'utilisateur d'ajuster les mises en garde pour les lois et règlements locaux. Informations sur la sécurité décrivent le produit en termes de sécurité et ils ne peuvent pas être considérées comme des informations techniques sur les produits.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: FDS a été préparée en utilisant les données de fabricant.

But de la FDS: Le but de cette fiche est de fournir des informations pertinentes pour assurer une manipulation correcte et le contrôle des risques/dangers.

For more information, please visit: www.samsung.com/printer

Printing solutions
as easy as

